



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

**OBJET : DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – SERVICE DES SPORTS
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'un emploi non permanent à temps non complet**

N°2026_073

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L.313.1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 12 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que dans le cadre de l'offre d'activités physiques et sportives portée par la commune, il y a lieu de renouveler l'emploi non permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet pour une durée de 3 ans, et ce à compter du 1er septembre 2026
- PROCÉDER à la création de cet emploi non permanent à temps non complet selon les dispositions suivantes :
 - Emploi d'éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, filière sportive, et ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
 - Grades ouverts : éducateur territorial des activités physiques et sportives
 - Quotité de travail : 31 heures hebdomadaires (90%)
 - Mission globale : coordination des projets d'activités physiques et sportives de la commune, encadrement d'activités et manifestations sportives
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 du 15 avril 2025
- AUTORISER la création de cet emploi permanent à temps non complet à compter du 1er septembre 2026, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, la rémunération est alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et / ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD

